

ALLIANCE DU TREFLE



COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT de FranceAgriMer

le 14 février 2019

Présents pour l'administration : Christine AVELIN (Directrice Générale), Véronique BORZEIX (Directrice Générale Adjointe), Isabelle CENZATO (Secrétaire générale), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général adjoint), Sophie ANDRE (Cheffe du SRH),

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Catherine ERNOULT TOMASSO et Christine KLICH

Présentation des fiches actions du projet d'Etablissement

Le COP ¹ a été validé par le CA² de FranceAgriMer. Il est à la signature de M. Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Le projet d'établissement est en cours d'élaboration. Il devrait être validé par le CA de l'été.

Un espace collaboratif "projet d'établissement" est ouvert. On y trouve le COP, le projet d'établissement et les fiches fonctions accompagnés d'un tableau récapitulatif. Les agents peuvent consulter ces fiches et prendre contact, par courriel, avec l'agent pilote de la fiche afin de lui communiquer leurs remarques ou d'être volontaires pour faire vivre la fiche. Dans un mois les fiches seront validées.

Chaque pilote participera à des instances pour suivre l'évolution. A la fin de chaque année un bilan de l'année écoulée et les objectifs de travail pour l'année suivante seront présentés au CA.

Attention : le projet d'établissement n'est pas un rapport d'activité mais un outil pour atteindre le COP. En conséquence l'ensemble des missions des agents n'y sont pas répertoriées.

Point indemnitaire

Le groupe de travail « Primes » s'est réuni le 13 février 2019. L'Alliance du Trèfle y était représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH.

¹COP : Contrat d'Objectifs et de Performance

²CA : Conseil d'administration

Bilan 2018

La campagne des primes 2018 s'est relativement bien déroulée. Il y a quelques recours gracieux qui vont donner lieu à des régularisations sur la paye de février.

Pour les corps administratifs, la convergence est arrivée à son terme pour la catégorie A filière administrative du siège et pour la catégorie C filière administrative et technique.

Pour le statut unifié, un premier pas vers la convergence a été fait pour le groupe 2 entre FranceAgriMer et l'ASP, pour les autres groupes les revalorisations ont été maintenues.

Suite à l'accord sur la demande d'adhésion au RISEEP qu'a obtenu FranceAgriMer, le prochain groupe de travail Statut Unifié pourra travailler en vue d'une convergence inter-établissements.

Point d'information 2019

Un nouveau système d'information et de gestion des ressources humaines, qui gèrera les carrières et les rémunérations de l'ensemble des agents du MAA, va être mis en place. Son déploiement au MAA est prévu à l'été 2019. Il est à craindre une interruption durant quelques mois de la gestion des actes courants en lien avec la paie (changement d'échelon, promotion ou mobilité etc.). La reprise est prévue pour septembre avec une prise en compte des régularisations qui pourront s'étaler sur les mois d'octobre et novembre au maximum. Les CAP de printemps sont maintenues. Le déploiement de cet outil pour les établissements FranceAgriMer, ASP, INAO et ODEADOM s'étalera jusqu'en 2021. Ce délai supplémentaire va permettre de balayer et de compléter les dossiers des agents si besoin.

Le RIFSEEP pour le corps des techniciens est mis en place sur 2019 avec un basculement en paie pour novembre. Le corps des techniciens représente 6000 agents du MAA y compris FranceAgriMer, INAO, ODEADOM et ASP. Le MAA va mettre en place des groupes de travail avec la participation des IGAPS et de FranceAgriMer, qui pourra faire remonter la spécificité des fonctions de ses techniciens. Le MAA doit faire une cartographie des fonctions des techniciens. Malheureusement les simulations ne se feront que sur 10% du corps. FranceAgriMer fera le même travail, mais sur l'ensemble des fonctions afin de ne pas faire l'impasse sur certaines situations individuelles, car l'impact financier est important. Une bascule technique sera réalisée sur la paie de novembre avec une ligne IFSE OU RIFSEEP, mais le montant annuel de prime sera identique. La véritable bascule se fera début 2020.

L'Alliance du Trèfle reste vigilante sur l'évolution des régimes indemnitaires afin de garantir aux agents que toutes les composantes de la prime spéciale soient intégrées dans le nouveau régime indemnitaire, en participant aux groupes de travail « Primes » et « contractuels » à FranceAgriMer et au Ministère.

Nous continuerons à vous tenir informés de nos travaux.

Information relative au déménagement du ST³ d'Occitanie

Le déménagement des agents dans de nouveaux locaux s'est *a priori* bien passé.

Il reste quelques ajustements et quelques travaux en cours. Manque d'extincteurs et problème de ménage. Une commande de stores a été faite. Sur le nouveau site, il n'y a pas de restaurant

collectif : FranceAgriMer a donc décidé de mettre en place à titre exceptionnel et transitoire des tickets restaurants.

Information relative à la campagne des entretiens professionnels

La campagne des entretiens a débuté et doit se terminer fin mars. Les notes de service sont à votre disposition sur l'intranet.

A ce jour 65 entretiens sont signés et 95 en cours.

L'entretien est l'occasion pour demander des formations. Les agents concernés par les EPI⁴ doivent aussi faire remonter leurs demandes en utilisant la case « observations ».

L'Alliance du Trèfle a demandé que les formations concernant les examens professionnels des attachés commencent dès le début de l'année et non pas lors de l'inscription avec un examen en septembre après 2 mois d'été. La Directrice Générale nous a donné une réponse favorable.

L'Alliance du Trèfle reste à votre disposition pour toutes aides et/ou renseignements que vous souhaiteriez avoir. Vous pouvez aussi vous faire accompagner par un représentant du personnel.

Information sur la mise en œuvre du prélèvement à la source

Le SRH de FranceAgriMer avait préparé le prélèvement à la source durant toute l'année précédente, la mise en place a donc été sereine.

La direction rappelle que FranceAgriMer ne fait qu'injecter les taux fournis par les impôts dans le système des paies. S'il y a erreur les agents doivent se tourner vers leur centre des impôts.

Il semble que certains médias diffusent l'information que l'Etat ne recouvrerait les sommes perçues que le 26 du mois suivant, et que cela pourrait aider les entreprises dans leur trésorerie. A FranceAgriMer un compte spécial a été créé dans l'attente du reversement à l'Etat le 15 du mois suivant le prélèvement.

En région les fiches de paie sont envoyées sous enveloppes individuelles. La direction a donné des instructions claires pour que ces enveloppes soient remises à leurs destinataires sans être ouvertes.

Projet de décision relative à la fermeture de FAM le 31-05-19

L'Etablissement fermera ses portes le vendredi 31 mai 2019 pour le pont de l'Ascension. Cette décision est motivée par le fait que les établissements scolaires seront fermés et que, traditionnellement, un grand nombre d'agents demandent à faire le pont. L'Alliance du Trèfle est consciente que certains agents souhaitent travailler ce jour-là et que cette fermeture ne répond pas à leur souhait. Dans le cas de la non-fermeture de FranceAgriMer, la règle des 50 % de présents pour continuité de service devrait être appliquée. Pourtant tous les agents de FranceAgriMer ne pourront pas bénéficier de cette fermeture, en raison des contraintes communautaires, liées aux certificats. La Directrice Générale doit se renseigner auprès de la direction concernée afin de d'examiner la

4EPI : Equipement de Protection Individuelle

faisabilité de la non- délivrance de certificats ce jour-là. L'Alliance du Trèfle est favorable à ce que les agents concernés ne viennent pas ce jour là. Pour toutes ces raisons l'Alliance du Trèfle a émis un vote favorable.

Rumeur sur un déménagement de FranceAgriMer

Suite à une annonce qu'aurait faite le Directeur de l'ONF par intérim, l'Alliance du Trèfle a demandé à Mme la Directrice Générale si une décision avait été prise concernant un éventuel déménagement du siège de FranceAgriMer à Maisons-Alfort.. Il nous a été répondu que le bail à Montreuil court jusqu'en 2024 et qu'il y a plusieurs options possibles pour la suite. À ce jour Madame AVELIN nous a indiqué qu'aucune n'est privilégiée.

L'Alliance du Trèfle demande à la Direction Générale de tenir les organisations syndicales informées sur ce sujet.

Déménagement des agents FranceAgriMer à Bordeaux

FranceAgriMer BORDEAUX devait partir du bâtiment situé parvis des Chartrons en juin, suite à une demande du propriétaire. La Direction Générale a obtenu un sursis de quelques mois, afin de ne pas perturber l'instruction et le paiement des dossiers d'aides. La direction générale est à la recherche de locaux. Malgré le nombre de bureaux en construction, le prix du m² sera décisif pour le choix.

Quelle que soit la localisation choisie, certains agents verront leurs conditions de transport s'améliorer et d'autres risquent de les voir se détériorer.

L'Alliance du Trèfle restera vigilante pour que les agents puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH, 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)